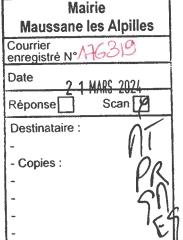


BRANCHE GRAND PUBLIC ET NUMERIQUE PROVENCE SECTEUR DE TARASCON / SAINT-REMY DE PROVENCE



Hôtel de Ville de Maussane-les-Alpilles A l'attention de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Christophe CARRE Avenue de la Vallée des Baux 13520 Maussane-les-Alpilles

Tarascon, le 20/03/2024,

OBJET: Nouveaux horaires d'ouver lure au public du bureau de poste de Maussane-les-Alpilles.

Monsieur le Maire,

Le bureau de poste de Maussane-les-Alpilles est concerné cette année par un projet d'adaptation des organisations du Secteur de Tarascon / Saint-Rémy.

Ses horaires d'ouverture au public vont donc évoluer prochainement pour s'adapter au mieux aux attentes de nos clients.

La révolution numérique réduit considérablement les flux courrier ainsi que les opérations au guichet, impactant fortement la fréquentation des bureaux de poste, car nos clients ont désormais recours de plus en plus souvent aux possibilités d'un accès multicanal, tendance encore renforcée depuis 2020 suite à la crise sanitaire.

En ce qui concerne le bureau de poste de votre commune, la fréquentation journalière moyenne actuelle est estimée à 77 visites/jour.

Pour tenir compte de ce constat, et afin d'opérer une harmonisation au national des formats d'horaires des bureaux de poste, les nouveaux horaires d'ouverture au public seront ajustés à la marge à compter du 7 octobre 2024 :

		Horaires		Lundi mardi		ırdi	mer	credi	je	ıdi	vend	dredi	sam	nedi	Volume horaire	
Ī			Matin	09:00	12:00	09:00	12:00	09:00	12:00	09:00	12:00	09:00	12:00	09:00	12:00	35:30
١	130580	Actuels	AM	13:30	17:00	13:30	17:00	13:30	17:00	13:30	17:00	13:30	17:00			33.30
ı		SANE LES ALPILLES BP	Matin	09:00	12:00	09:00	12:00	09:00	12:00	09:00	12:00	09:00	12:00	09:00	12:00	35:30
ı	MAUSSANE LES ALPILLES BP		AM	14:00	17:30	14:00	17:30	14:00	17:30	14:00	17:30	14:00	17:30			33.30

L'ouverture du samedi demeurant inchangée.



Ces modifications seront portées à la connaissance de nos clients (site internet, affichage en bureau de Poste) au moins deux mois avant la date de mise en œuvre, et par voie de presse au moins quinze jours avant cette date.

Les services de La Poste et de La Banque Postale demeurant accessibles en ligne : <u>www.laposte.fr</u>, et <u>www.labanquepostale.fr</u>.

Dans le cadre des dispositions du Contrat de Présence Postale Territoriale 2023-2025, vous voudrez bien trouver joint à ce courrier le rapport formalisé concernant le bureau de poste France Services de votre commune. Vous disposez d'un délai de deux mois pour me faire part de vos éventuelles observations.

Je reste bien entendu à votre entière disposition si vous souhaitez que nous nous rencontrions et que je vous présente ce projet plus en détail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Karim LABBACI Directeur du Secteur de TARASCON SAINT-REMY



Bureau de Poste de Maussane-les-Alpilles

Rapport formalisé

Document présenté le 20 mars 2024 par Karim LABBACI Directeur de secteur, représentant de La Poste à Monsieur le Maire Jean-Christophe CARRE, représentant la commune de Maussane-les-Alpilles



Dans le cadre du Contrat de Présence Postale Territoriale 2023-2025, un rapport formalisé doit être présenté pour toute évolution de l'amplitude horaire hebdomadaire des bureaux de Poste vérifiant au moins une des six conditions suivantes (cf. Article 2.2, du Contrat de Présence Postale Territoriale 2023-2025):

- Bureau FS
- Bureau Facteur-Guichetier dans les communes de moins de 10 000 habitants
- Bureau de moins de 18h d'ouverture hebdomadaire dans les communes de moins de 10 000 habitants
- Bureau implanté en QPV ou avec un pourcentage de charge sociale supérieur ou égal à 60%
- Bureau implanté dans une commune de moins de 2 000 habitants
- Bureau situé DOM

« Toute évolution de l'amplitude horaire hebdomadaire d'ouverture d'un bureau de poste doit faire l'objet d'un rapport formalisé par La Poste et remis au maire de la commune concernée qui dispose d'un délai de 2 mois pour demander une nouvelle proposition d'application et transmettre ses observations. Une seconde proposition lui est présentée par La Poste pour application dans un délai de deux mois.

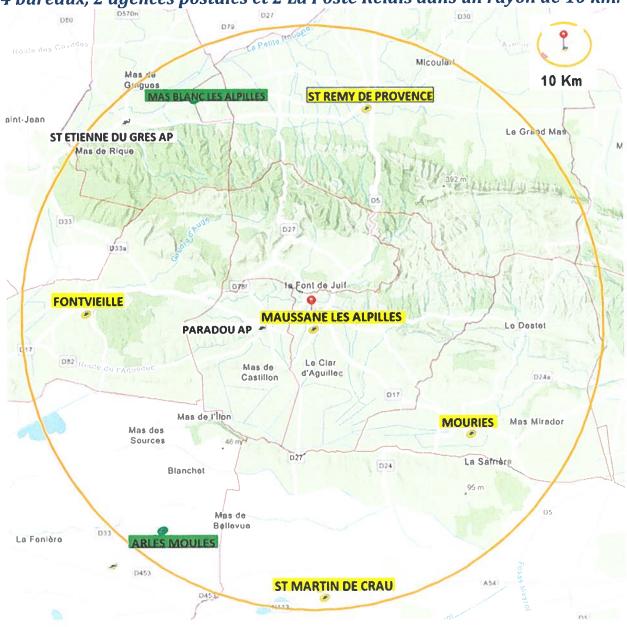
[...] En dehors des cas liés à la mise en œuvre du présent contrat sur l'ajustement des ouvertures le samedi, une seule évolution de l'amplitude horaire d'un bureau de poste est possible pendant la durée du contrat.

[...]
La modification de l'amplitude horaire d'ouverture d'un bureau de poste doit être proportionnée à l'évolution de l'activité constatée depuis la dernière modification d'amplitude horaire hebdomadaire du bureau »

Données d'environnement

104.9% de taux de présence en journée dans la commune

4 bureaux, 2 agences postales et 2 La Poste Relais dans un rayon de 10 km.





Le bureau de poste

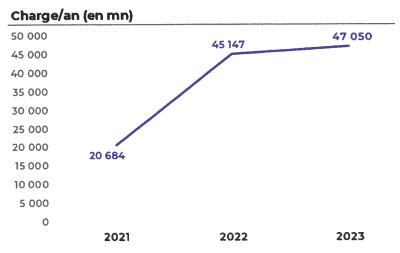
La dernière modification des horaires date de juillet 2022

N	h	A	0	Cl	io	n	÷	c
1.8	W.	·u	ч	VΙ	15	FI	ĸ,	ş

Ouverture hebdomadaire (heures)	Horaires actuels	LUNDI 09:00-12:00; 13:30-17:00	MARDI 09:00-12:00 ; 13:30-17:00	MERCREDI 09:00-12:00; 13:30-17:00	JEUDI 09:00-12:00 ; 13:30-17:00	VENDREDI 09:00-12:00 ; 13:30-17:00	SAMEDI 09:00-12:00
35,5	Nb de Clients	86	67	57	85	77	38
	% Opérations Courrier/Colis	86%	84%	76%	80%	75%	80%
(heures)	dont % Instances	11%	8%	13%	8%	22%	28%
	% Opérations bancaires	14%	16%	24%	20%	25%	20%

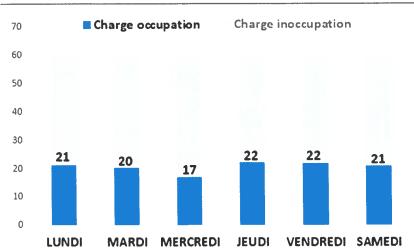
Données activité semaine de référence : 2023 semaine 40

+4.2% de charge au guichet depuis 2022



20 minutes de charge movenne par heure

Charge occupation (en min)



Adaptation des horaires

■ Amplitude horaire projetée : 35 heures 30 minutes

Organisation des horaires envisagée

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Horaire actuels	09:00-12:00	09:00-12:00	09:00-12:00	09:00-12:00	09:00-12:00	09:00-12:00
	13:30-17:00	13:30-17:00	13:30-17:00	13:30-17:00	13:30-17:00	-
	09:00-12:00	09:00-12:00	09:00-12:00	09:00-12:00	09:00-12:00	09:00-12:00
Horaires envisagés	14:00-17:30	14:00-17:30	14:00-17:30	14:00-17:30	14:00-17:30	

1. Date prévue du changement: 07 Octobre 2024

Pour Le Groupe La Poste

Monsieur Karim LABBACI Directeur de secteur



(À adresser à la Poste dans les deux mois suivant la remise du présent rapport)

Le Maire de la commune de Maussane-les-Alpilles

Monsieur Le Maire Jean-Christophe CARRE